



En exercice : 28
Présents : 28
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Henri KAUFMANN, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Gilles DESTOUCHES, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnès VALLADIER

Procurations :

Date de convocation :

A été nommé secrétaire : Monsieur Christian ROUX

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0

Délibération N°DE 2026_078

Objet : Agence LOZERE INGENIERIE, désignation d'un délégué

Vu l'article L5511 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'à l'occasion du renouvellement général de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à désignation d'1 délégué pour représenter la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère à l'agence Lozère Ingénierie.

Cela étant exposé, il est demandé au Conseil de procéder à cette désignation.

A l'issue d'un vote à main levée, accepté à l'unanimité, le Conseil à l'unanimité

DESIGNE monsieur Philippe FLAYOL pour représenter la Communauté de communes dans les instances de l'agence LOZERE INGENIERIE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 20/04/2026
et publié ou notifié le 20/04/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET



Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de réception de l'AR: 20/04/2026
048-200069136-DE_2026_078-DE
A G E D I